



18520

Téléphone 02 48 59 23 42  
mairie.bengy@orange.fr

## **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance ordinaire du mercredi 15 novembre 2023**

## **PUBLICATION DES DELIBERATIONS**

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

La séance du conseil municipal du 15 novembre 2023 est composée des délibérations ci-dessous :

N° 01/15-11-2023	RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL
N° 02/15-11-2023	RECENSEMENT DE LA POPULATION : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS
N° 03/15-11-2023	BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1
N° 04/15-11-2023	BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°3
N° 05/15-11-2023	ADMISSION EN NON-VALEUR
N° 06/15-11-2023	FIXATION DU MONTANT DU LOYER MENSUEL D'UN LOCAL COMMUNAL
N° 07/15-11-2023	RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE L'EPICERIE
N° 08/15-11-2023	TARIFS MUNICIPAUX
N° 09/15-11-2023	TARIF ACCUEIL TEMPORAIRE DES ANIMAUX ERRANTS
N° 10/15-11-2023	CHANGEMENT DU LOGICIEL COMPABILITE
N° 10 BIS/15-11-2023	CHANGEMENT DU LOGICIEL COMPTABILITE
N° 11/15-11-2023	INDEMNITES POUR TRAVAUX DE SECRETARIAT
N° 12/15-11-2023	TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE



Le maire,

Denis DURAND.

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 08 /11/2023  
Date d'affichage : 08/11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 1/15-11-2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : RECENSEMENT DE LA POPULATION – COORDINATEUR COMMUNAL.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population à Bengy-sur-Craon aura lieu en 2024.

Madame Anne VIGIER, par arrêté du Maire, sera nommée coordinateur communal.

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance

Mme Ghislaine LEGROS

Le 24 NOV, 2023

Le 24 NOV, 2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

24 NOV. 2023

Transmis au contrôle de légalité le

24 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-1\_151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/11/2023

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 08 /11/2023

**Nombre de membres votants : 9**

**Suffrages exprimés : 9**

**SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023**

**Délibération n° 2/15-11-2023**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER. M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION DE DEUX EMPLOIS AGENTS RECENSEURS.**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de 2024.

Vue le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret N°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Sur le rapport du maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la création des deux postes d'agents recenseurs, non titulaires, à temps complet, pour la période allant du 01 janvier au 28 février 2024.

Les agents seront payés à raison de : 1,10 € par feuille de logement remplie et 1,70 € par bulletin individuel rempli.

Par ailleurs, la collectivité versera une indemnité liée aux frais de déplacement et à la qualité du travail rendu aux agents recenseurs, enfin ils percevront 50€ par séance de formation.

Adopté par :

9 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le 24 NOV. 2023

Le 24 NOV. 2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

24 NOV. 2023

Transmis au contrôle de légalité le

24 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211800271-20231124-2-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/11/2023

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 08/11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

**SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023**

**Délibération n°3 /15-11-2023**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire expose au conseil municipal que certains crédits prévus au budget principal pour l'exercice 2023 sont insuffisants et propose d'abonder comme suit :

Compte	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 040 28156	Installations de voirie				6 500,00
1391/040	Subvention équipement compte résultat		3 000,00		3 000,00
<b>Chapitre 021</b>	<b>Opérations d'ordre – transfert entre sections</b>			<b>3 500,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>6 500,00</b>
			<b>+ 3 000,00</b>		<b>+ 3 000,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre 023	Opérations d'ordre – transfert entre sections	3 500,00			
66111-66	Intérêts réglés à l'échéance		4 000,00		
6811 (042)	Dotations aux amortissements		6 500,00		
70611					4 000,00
777 (042)					3 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 500,00</b>	<b>10 500,00</b>	<b>0</b>	<b>7 000,00</b>
			<b>+ 7 000,00</b>		<b>+ 7 000,00</b>

Adopté par :

<b>9 voix POUR</b>	<b>0 voix CONTRE</b>	<b>0 ABSTENTION</b>
--------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le 24 NOV. 2023

Le 24 NOV. 2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

Transmis au contrôle de légalité le

24 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-3-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/11/2023

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 08/11/2023

**Nombre de membres votants : 9**

**Suffrages exprimés : 9**

**SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023**

**Délibération n° 4/15-11-2023**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le maire expose au conseil municipal que certains crédits prévus au budget principal pour l'exercice 2023 sont insuffisants et propose d'abonder comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-4-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Compte	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 21 Article 2152	Installations de voirie		300,00		
<b>Chapitre 040</b>	<b>Opérations d'ordre – transfert entre sections</b>				
Article 28041582	Autres groupements Bâtiments et installations				300,00
Opération 22	Borne incendie	2 650,00			
2181	Installations générales agencements		1 000,00		
	Matériel voirie PV		1 650,00		
<b>TOTAL</b>		<b>2 650,00</b>	<b>2 650,00</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre – transfert entre sections</b>				
Article 6811	Dotations amortissements immobilisation incorporelles		300,00		
Chapitre 011					
615232	Entretien, réparation réseaux	1 300,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance		1 000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>1 300,00</b>	<b>1 300,00</b>		

**EXPLICATIONS - DETAIL**

**300,00 – REGULARISATION AMORTISSEMENTS + REPRISE DE SUBVENTIONS**

- + 1 000,00 - ETAGERES
- + 1 650,00 – MATERIEL POUR PV
- 1 000,00 – BORNE INCENDIE
- + 1 000,00 – Remboursement des crédits

Accusé de réception - Ministère de l'Intéri

018-211800271-20231124-4-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Adopté par :

9 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

La secrétaire de séance,

M. Denis DURAND.

Madame Ghislaine LEGROS.

Le 24 NOV. 2023

Le 24 NOV. 2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

Transmis au contrôle de légalité le 24 NOV. 2023 24 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'intéri

018-211800271-20231124-4-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intéri

018-211800271-20231124-4-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/11/2023

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 08/11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Délibération n°5/15-11-2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER. M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire fait état des retards de loyer de l'un des locataires de la commune, et d'une décision de la commission de surendettement de la Banque de France de procéder à l'effacement d'une dette de 16 260,35 €.

En conséquence, il y a lieu de procéder à une admission en non-valeur pour extinction de la dette à l'article 642, une provision ayant été acté au budget 2023 de la commune.

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

La secrétaire de séance,

M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS

Le 24 NOV. 2023

Le

24 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intéri

018-211800271-20231124-5-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08 /11/2023

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 08 /11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Délibération n°6/15-11-2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER. M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : FIXATION DU MONTANT DU LOYER D'UN LOCAL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer d'un local commercial 1 Place de l'Eglise 170€ H.T.

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

La secrétaire de séance,

M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS

Le

24/11/2023

Le

24/11/2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

24/11/2023

Transmis au contrôle de légalité le

24 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211800271-20231124-6-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 08 /11/2023  
Date d'affichage : 08 /11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Délibération n°7 /15-11-2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER. M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : R E N O U V E L L E M E N T D U B A I L C O M M E R C I A L D E L ' E P I C E R I E .

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bail commercial de l'épicerie qui avait été consenti à Monsieur Marc TROMPAT le 12 mars 2015.

Ce bail, conclu pour une période de neuf années, arrive à échéance le 31 décembre 2023.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler le bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période de neuf années,
- de fixer le loyer mensuel à 261,33 €, loyer qui sera révisable à l'expiration de chaque période triennale en prenant pour référence l'indice des loyers commerciaux (ILC), le dernier paru étant celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), au Journal Officiel du 26 septembre 2023,
- autorise le maire à entreprendre toutes démarches et signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le 24 11 2023

Le 24 11 2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

24 11 2023

Transmis au contrôle de légalité le

24 11 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-7-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023



E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08 /11/2023

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 08/11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023Délibération n°8/15-11-2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER. M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS MUNICIPAUX.**

Monsieur le maire propose au conseil de réévaluer les tarifs municipaux.

Le conseil décide, compte tenu de l'impact de l'inflation sur les carburants notamment, de réévaluer uniquement les tarifs relatifs à la location de matériels à façon par le personnel communal.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs comme suit, lesquels seront immédiatement applicables :

**LOCATIONS DE MATERIELS :**

TYPE de MATERIEL	Tracteur broyeur	Camion	Micro-tracteur	Tondeuse à gazon	Débroussaillieuse à main	Tronçonneuse
Tarifs à l'heure (travaux effectués par les employés municipaux)	60 €	60 €	60 €	40 €	40 €	40 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le

24/11/2023

Le

24/11/2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

24/11/2023

Transmis au contrôle de légalité le

24/11/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-8-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 08/11/2023  
Nombre de membres en exercice : 13      Date d'affichage : 08/11/2023

Nombre de membres votants : 9      Suffrages exprimés : 9

S É A N C E DU M E R C R E D I 1 5 N O V E M B R E 2 0 2 3

D é l i b é r a t i o n n ° 9 / 1 5 - 1 1 - 2 0 2 3

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : TARIF ACCUEIL TEMPORAIRE DES ANIMAUX ERRANTS AU CHENIL

La commune dispose d'un local pour l'accueil temporaire des animaux errants (chiens...). Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de 30 euros par jour, forfait par journée commencée, afin de couvrir les frais afférents au gardiennage (frais facturé au propriétaire de l'animal).

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

La secrétaire de séance,

M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS

Le

Le

Diffusion sur le site internet de la commune le

24

*Floris*

Transmis au contrôle de légalité le

24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-9-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 08/11/2023  
Date d'affichage : 08 /11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

S É A N C E DU M E R C R E D I 1 5 N O V E M B R E 2 0 2 3

D é l i b é r a t i o n n ° 1 0 / 1 5 - 1 1 - 2 0 2 3

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER. M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : CHANGEMENT DE LOGICIEL COMPTABILITE

Le secrétariat de mairie, qui utilise le logiciel de comptabilité Magnus de chez Berger Levrault depuis plusieurs années, rencontre des difficultés avec ce logiciel surtout au niveau de la maintenance et de l'assistance technique. En effet, les délais d'intervention sont très longs. Aussi après avoir consulté les Mairies voisines, Monsieur le Maire propose de changer de logiciel et d'opter pour le logiciel ségilog utilisé par de nombreuses collectivités. Cela facilitera le travail des secrétaires et leur permettra de pouvoir échanger en direct avec les techniciens. Le pack d'entrée incluant l'installation des logiciels et la formation des agents s'élèverait à environ 4 600 € et le contrat de maintenance annuel s'élèverait à 2 500 € environ.

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

La secrétaire de séance,

M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS.

Le 24 NOV, 2023

Le 24 NOV, 2023

Diffusion sur le site internet de la commune le 24 NOV, 2023

Transmis au contrôle de légalité le 24 NOV, 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-10-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 08/11/2023  
Date d'affichage : 08 /11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Délibération n°10 bis /15-11-2023

*Annule et remplace la délibération n°10/15-11/2023 suite à erreur matérielle*

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER. M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CHANGEMENT DE LOGICIEL COMPTABILITE.**

Le secrétariat de mairie, qui utilise le logiciel de comptabilité Magnus de chez Berger Levrault depuis plusieurs années, rencontre des difficultés avec ce logiciel, notamment au niveau de la maintenance et de l'assistance technique. En effet, les délais d'intervention sont très longs.

Aussi, après avoir consulté les mairies voisines, Monsieur le Maire propose de changer de logiciel et d'opter pour la solution sous contrat Ségilog, utilisé par de nombreuses collectivités.

Cela facilitera le travail des secrétaires et leur permettra de pouvoir échanger en direct avec les techniciens.

Le pack d'entrée incluant l'installation des logiciels et la formation des agents s'élève à 1 893 € H.T. et le contrat de maintenance annuel s'élève à 3 428 € H.T.

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le 24 NOV. 2023

Le 24 NOV. 2023

Diffusion sur le site internet de la commune le 24 NOV. 2023

Transmis au contrôle de légalité le 24 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231115-10bis-15112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Affichage : 24/11/2023



R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 08/11/2023  
Date d'affichage : 08/11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

S É A N C E DU M E R C R E D I 1 5 N O V E M B R E 2 0 2 3

D é l i b é r a t i o n n ° 1 1 / 1 5 - 1 1 - 2 0 2 3

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Anne VIGIER. M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Madame Ghislaine LEGROS a été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : INDEMNITES POUR TRAVAUX DE SECRETARIAT.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le secrétariat de mairie, au cours de l'année 2023, a réalisé des travaux pour diverses associations d'élus, ce qui donne lieu à l'encaissement des rétributions versées à la commune.

Il s'agit :

- de l'Association des Maires Ruraux du Cher pour : 2 700.00 €
- du Comité de Défense de la ligne S.N.C.F. Vierzon-Bourges-Saincaize pour : 500.00 €
- de l'ANCETM (Association Nationale des Communes avec Emprise de Terrains Militaires) pour : 250.00 €

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.

Le

24/11/2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

Transmis au contrôle de légalité le

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le

24/11/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-11-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/11/2023

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 08/11/2023

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 9

## S É A N C E DU M E R C R E D I 1 5 N O V E M B R E 2 0 2 3

## D é l i b é r a t i o n n ° 1 2 / 1 5 - 1 1 - 2 0 2 3

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY et M. Christian MATHAULT, Mme Cécile GRESSIN adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, et Mme Anne VIGIER.

**EXCUSÉS** : M. Jean-François GARREAU, M. Arnaud COUSIN, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Virginie SERGEANT.

**ABSENTS** : NEANT

**POUVOIRS** : NEANT

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire évoque les travaux de l'école primaire et les difficultés de l'entreprise PINON pour terminer les travaux de menuiseries suite à un problème avec un fournisseur.

Par ailleurs afin de terminer les travaux extérieurs, faitage d'un mur et d'un puits et après avoir consulté plusieurs entreprises, il propose de retenir l'entreprise POTOT pour les devis respectifs de 1 271,40€ pour le faitage du mur et 343,20€ pour le faitage du puits.

Adopté par :

9 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

La secrétaire de séance

M. Denis DURAND.

Madame Ghislaine LEGROS.

Le

24 11 2023

Le

24 11 2023

Diffusion sur le site internet de la commune le

24/11/2023

Transmis au contrôle de légalité le

24/11/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20231124-12-151123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023